

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE MARDI 27 AOÛT 2024 À 19 H 30 À L'HÔTEL DE VILLE.**

Sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, Denis Gauthier;

Les conseillers Richard Bourdages, Dial Lepage, Serge-Paul Jean et Danny Roy.

Sont absents : Les conseillers Pierre Sarrazin et Stéphane-Alexandre Blais.

Est également présente : Madame Nathalie Arsenault, directrice générale et greffière-trésorière.

2024-08-27-01 Ouverture de la séance

2024-08-27-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont eu copie de l'avis de convocation dans les délais requis;

CONSIDÉRANT QU'il ne peut y avoir d'autres sujets à débattre que ceux annoncés dans l'avis de convocation, tous les membres n'étant pas présents;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Danny Roy et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du Règlement numéro 525-24
Décrétant une dépense de 3 971 323 \$ et un emprunt maximal de 1 428 461 \$ pour les travaux de l'année 1 du plan triennal PIIRL
4. Période de questions
5. Levée de la séance

**2024-08-27-03 Adoption du Règlement numéro 525-24
Décrétant une dépense de 3 971 323 \$ et un emprunt maximal de
1 428 461 \$ pour les travaux de l'année 1 du plan triennal PIIRL**

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte le Règlement numéro 525-24, décrétant une dépense de 3 971 323 \$ et un emprunt maximal de 1 428 461 \$ pour les travaux de l'année 1 du plan triennal PIIRL;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Serge-Paul Jean et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) d'adopter le règlement décrétant une dépense de 3 971 323 \$ et un emprunt maximal de 1 428 461 \$ pour les travaux de l'année 1 du plan triennal PIIRL, lequel est identifié sous le numéro 525-24 et inscrit au livre des règlements.

2024-08-27-04 Période de questions

Aucune question.

2024-08-27-05 Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Richard Bourdages propose la levée de la séance, il est 19 h 35.

Denis Gauthier
Maire

Nathalie Arsenault
Directrice générale